



10 April 2018



# Join us...

## Arbitration and M&A: Four Practical Perspectives



## Breakfast – Paris Arbitration Week

Share purchase and shareholders agreements are part of many companies' day-to-day business. They do however give rise to disputes which can be complex and strategic for a company's activities.

As part of the Paris Arbitration Week, please join us for a live discussion on the resolution of M&A and shareholder disputes to share the perspectives of (i) the external counsel as to how to anticipate recurring issues when structuring arbitration in M&A and shareholders agreements, (ii) the external counsel when handling a post-M&A arbitration, (iii) in-house counsel when preparing and participating in an M&A arbitration and (iv) the damage expert addressing the specifics of assessing damages in that field.

Moderator – [Sabrina Aïnouz](#), Partner, DWF

- Structuring Arbitration in Share Purchase Agreements and Shareholders Agreements - [Anne-Sylvie Vassenaix-Paxton](#), Partner, DWF
- M&A Arbitration in Practice, [Romain Dupeyré](#), Partner, DWF
- General Counsel's Experience Feedback, [Aurélie Pujo](#), Partner and General counsel, Améthis Finance
- Valuation of Damages in M&A Arbitration, [Jean-Luc Guitera](#), Partner, Head of Forensic, KPMG

**BOOK YOUR PLACE NOW**



DATE

Tuesday, 10 April 2018

LOCATION

DWF (France) AARPI, 15 avenue d'Iéna, 75116

TIME

8:30am - 10:00am

Paris. [Voir plan >](#)

CONTACT

Email [Paris Events](#)

T: +33 (0)1 40 69 26 71



© DWF (France) AARPI 2017

Nous nous soucions de l'environnement - Pensez-y avant d'imprimer.

Ce courrier électronique et son contenu sont confidentiels, protégés par la loi et couverts par le secret professionnel. Sa lecture est réservée à son destinataire. Toute responsabilité (délictuelle, contractuelle ou sur tout autre fondement) résultant de l'action ou de l'omission d'un tiers à raison d'une quelconque information contenue dans ce courrier électronique est expressément exclue. Si vous prenez connaissance de ce message alors que vous n'en êtes pas le destinataire, vous êtes prié(e) d'en aviser immédiatement l'émetteur. Veuillez également ne pas discuter ou révéler à quiconque les informations contenues dans ce courrier électronique, ni les stocker ou les copier sur un quelconque support ou les utiliser à quelque fin que ce soit. Les droits d'auteur attachés à ce courrier électronique (et toutes les pièces jointes créées par DWF (France) AARPI) sont et demeurent la propriété exclusive de DWF (France) AARPI qui revendique le droit d'être identifiée comme en étant titulaire et s'oppose par la présente à toute utilisation abusive de ses droits. Pour lever toute ambiguïté, DWF (France) AARPI n'accepte pas la signification de documents par courrier électronique et l'utilisation d'un courrier électronique par DWF (France) AARPI n'implique pas qu'elle soit disposée à le faire, sauf s'il en a été expressément convenu différemment.

DWF (France) AARPI. Avocats au Barreau de Paris.

Le destinataire de ce courrier électronique s'adressera, à chaque fois, à DWF (France) AARPI, à moins qu'il ne soit clair du contexte ou qu'il ne soit spécifiquement convenu que ce sera à l'attention d'une autre entité du groupe DWF.